

## La démarche de pré-admission est la suivante :

- Prise de contact avec l'Apparté pour une première approche de la situation.
- Les dossiers (médical et social) sont disponibles sur notre site internet : [www.adnsmp.fr](http://www.adnsmp.fr)
- Ils sont à envoyer à : [coordinatrice.apparte@adnsmp.fr](mailto:coordinatrice.apparte@adnsmp.fr) ou par voie postale.
- Après étude de la candidature, si celle-ci est retenue, un entretien de pré-admission est organisé.
- A la suite de celui-ci, l'équipe apporte une réponse définitive.

Nous examinons toutes les demandes.

## L'APPARTÉ

7 rue de Colmar

59000 LILLE

Tel : 03 59 09 51 31

Fax : 03 20 19 98 13

Mail : [secretariat.apparte@adnsmp.fr](mailto:secretariat.apparte@adnsmp.fr)

Site web : [www.adnsmp.fr](http://www.adnsmp.fr)

L'APPARTÉ est financé par :



**Association ADNSMP**

# L'APPARTÉ

# Pédiatrique

**Appartements de Coordination  
Thérapeutique – ACT**

**Lille**

# L'Apparté

L'Apparté « Pédiatrique » est un service d'Appartements de Coordination Thérapeutique, destiné à accueillir des enfants malades **ET** leur famille en situation de précarité et nécessitant un accompagnement médico-psycho-socio-éducatif renforcé.

Nous accueillons des mineurs présentant des pathologies somatiques, chroniques et/ou évolutives : diabète, cancers, VIH, insuffisance rénale, ...  
S'il y en a, les pathologies psychiatriques et/ou les conduites addictives associées doivent être **stabilisées**.

Ce n'est pas un dispositif de prise en charge du handicap mental ou moteur.

Le service propose 8 places sur Lille.

Le séjour est temporaire, le temps de stabiliser la situation.

Les enfants accueillis sont accompagnés au minimum d'un représentant légal. Ils sont hébergés dans des appartements individuels, meublés et équipés (T2, T3, T4). Les animaux domestiques ne sont pas autorisés.

Notre accompagnement s'effectue en collaboration avec des partenaires extérieurs : hôpitaux, UTPAS, PMI, établissements scolaires, intervenants médicaux et paramédicaux, associations....

Des activités collectives sont proposées à l'enfant, à sa famille et à sa fratrie. Différents thèmes peuvent être abordés en fonction des besoins exprimés et/ou repérés.

L'équipe de l'Apparté pédiatrique est composée d'un médecin coordinateur, d'une puéricultrice, d'un travailleur social, d'une Accompagnatrice éducative et sociale, d'un psychologue et d'un agent des services intérieurs.

L'enfant doit posséder une couverture de santé.

A l'issue d'une période d'essai d'un mois, le séjour s'articule autour de plusieurs axes :

- Mise à jour des situations administratives et accès aux droits; aide à l'insertion ; accompagnement à la gestion de la vie quotidienne et à la parentalité ; scolarité et activités extra-scolaires ; élaboration du projet post Apparté.
- Coordination médicale ; continuité des soins ; mise en place d'un plan de soins selon les besoins et l'autonomie de l'enfant et de la famille.
- Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne de l'enfant et de sa famille : nursing, courses, préparation des repas, entretien du logement, appropriation de l'environnement.
- Soutien psychologique à l'enfant et l'ensemble de la famille.

L'ensemble de la famille rencontrera les professionnels de l'Apparté en fonction de ses besoins et des moments du séjour. Les membres de l'équipe pluridisciplinaire travaillent en étroite collaboration.